

Association de Développement, d'Aménagement et de Services
en Environnement et en Agriculture du Gers



adasea 32

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Assemblée générale du 7 décembre 2021

Territoire

Agriculture

Environnement

Concertation



RAPPORT MORAL 2020

PAR MARC DIDIER, PRÉSIDENT DE L'ADASEA



2020, année qui restera ancrée dans nos mémoires, marquée par l'arrivée de la Covid, les confinements, la mise en place des dispositifs sanitaires et des gestes barrière au travail,...

L'équipe de l'ADASEA a su s'adapter, notamment pendant la période PAC fortement perturbée, et a pu assurer le renouvellement de 200 dossiers agri-environnementaux et climatiques, pour 2,6 millions d'euros. Je tiens à souligner l'implication et les efforts d'invention de l'équipe en plein confinement.

2020 restera aussi ancrée dans la mémoire de l'ADASEA, comme l'année d'obtention du projet LIFE Coteaux gascons, que l'on peut considérer comme une reconnaissance de nos actions et de notre implication pour l'élevage herbager de nos coteaux, reconnaissance qui vient de l'Europe, de la région Occitanie, du Conseil Départemental et de l'Etat. Avec nos partenaires (SAFER Occitanie, CPIE Pays Gersois, Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées, Chambre d'Agriculture...), nous avons amorcé un ambitieux projet de 3,5 millions d'euros pour la restauration des milieux agro-pastoraux gersois jusqu'en 2025.

En 2020, nous avons, malgré la crise sanitaire, pu coopérer efficacement avec nos partenaires de l'Eau, l'Institution Adour, Les Syndicats de rivière de la Midouze et le Syndicat de gestion des rivières Astarac-Lomagne, afin de construire de solides propositions pour répondre à l'appel à projets de L'Entente pour l'Eau Adour Garonne « restauration des zones humides de tête de bassin versant », propositions qui ont été retenues et se mettront en œuvre de 2021 à 2024.

En 2020, nous avons aussi obtenu le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du PAYS Portes de Gascogne pour lancer notre projet de valorisation des prairies naturelles inondables, qui durera 3 ans. Ce projet, rappelons-le, est destiné à donner une valeur ajoutée économique à ces prairies, afin qu'elles puissent remplir leurs importants services environnementaux de façon durable.

Valeur économique des services environnementaux, c'est aussi le leitmotiv d'Epiterre, la démarche nationale que nous développons avec l'association Imagin'Rural et la FNSEA ; l'ADASEA du Gers a, en 2020, testé la démarche et déployé les 13 premiers Contrats de Prestation pour Services Environnementaux (CPSE) dans le département du Cher, dans le cadre de mesures compensatoires pour un opérateur éolien. C'est la preuve que les agriculteurs peuvent être rémunérés à leur juste valeur pour les services environnementaux qu'ils mettent en œuvre ; le champ des services est vaste : mesures compensatoires, RSE des entreprises privées, services collectifs (entretien des infrastructures, lutte contre l'érosion, protection des eaux, préservation de la TVB,...). Le chantier est désormais lancé !

Marc DIDIER, Président de l'ADASEA du GERS

SOMMAIRE

p.4	Les Membres & l'objet social de l'ADASEA du Gers
p.5	L'équipe technique en 2020
p. 6 - 7	Natura 2000
p. 8 - 15	La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides
p. 16 – 17	Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC
p. 18	Les Paiements pour Services Environnementaux
P. 19	Valorisation des Prairies Naturelles Inondables
p. 20–21	LIFE Coteaux Gascons
P. 22	Protection des eaux, Lutte contre l'Erosion
p. 23	Lutte contre l'Ambrosie
p. 24	Préservation, gestion et restauration de la TVB / Urbaflore
p. 25	Préservation, gestion et restauration de la TVB / Messiflore
p. 26	Concours Photo Prairies naturelles du Gers
P.27	Les Atlas de la Biodiversité Communaux
p. 28-29	Préservation du Foncier Agricole et Naturel : Urbanisme & Etudes préalables et compensation agricoles
p. 30-31	Epiterre
p. 32	Imagin'Rural
P.33	Glossaire
p. 34	Nouveautés administratives
p. 35	Point comptable 2020

LES MEMBRES DE L'ADASEA DU GERS

Personnes morales membres du Conseil d'Administration

Organismes	Organismes
FDSEA 32	FD CHASSEURS GERS
JEUNES AGRICULTEURS 32	FD CUMA 32
CONFEDERATION PAYSANNE 32	FD PECHEURS GERS
COORDINATION RURALE 32	FRANSYLVA 32
CHAMBRE D'AGRICULTURE 32	Maison de l'Elevage 32
AGC CER FRANCE	MODEF 32
C.A.C.G	MSA MIDI PYRENEES SUD
CREDIT AGRICOLE P.G.	SAFER OCCITANIE

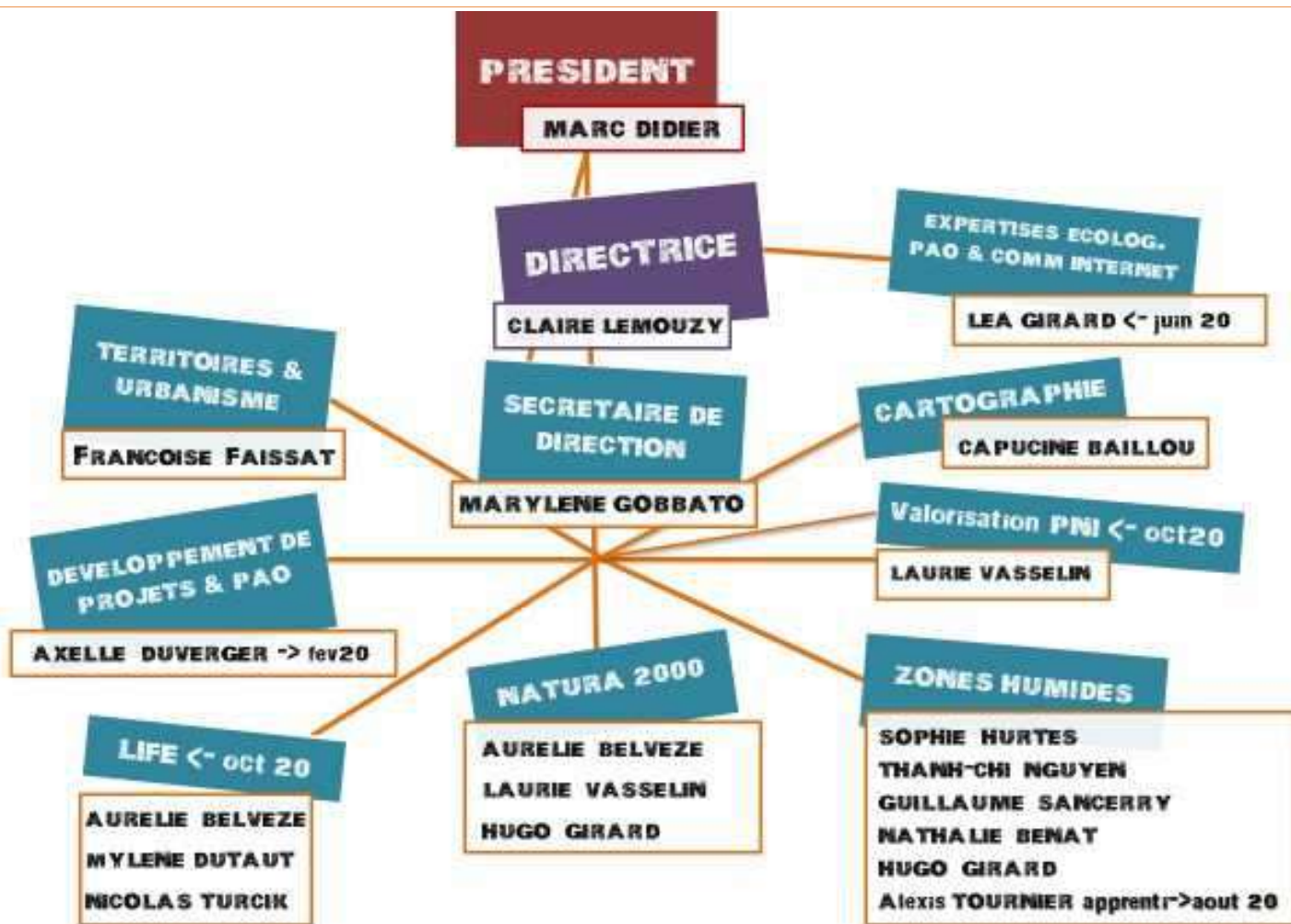
Personnes physiques adhérentes au Collège de Gestionnaires

Ce sont des adhérents à titre individuel qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels : agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales...Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration, quatre à l'Assemblée Générale, au côté des représentants des personnes morales. **Ce collège a réuni 151 gestionnaires en 2020**

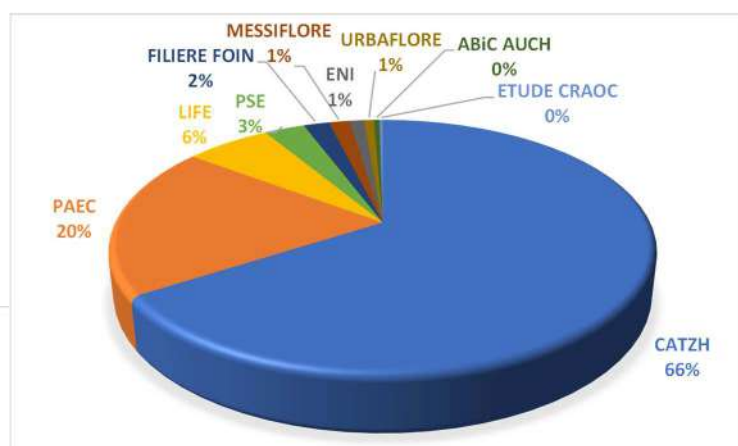
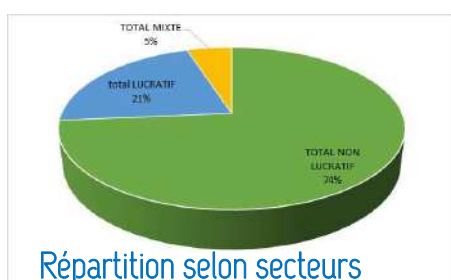
L'OBJET DE L'ADASEA DU GERS

- ◆ Faire de l'Environnement un objet de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable.
- ◆ Apporter son concours à la profession agricole, aux acteurs du monde rural et aux gestionnaires des milieux pour la conception et la mise en œuvre d'actions relatives à l'agro-écologie, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, le développement local durable, la transition énergétique.
- ◆ Assurer le lien entre la profession agricole et les autres acteurs du monde rural sur les questions relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, de l'eau et de la biodiversité.
- ◆ Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre des politiques agricoles, environnementales et rurales, décidées par l'Europe, l'Etat, les Etablissements Publics et les collectivités territoriales
- ◆ Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre de prestations
- ◆ Conduire des animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales, et la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable sous l'angle économique, social et environnemental.
- ◆ Assurer une veille sur les innovations agro-écologiques et les démarches environnementales des territoires, et d'intervenir dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.
- ◆ Assurer, en accompagnement de ses missions, une activité de formation professionnelle.

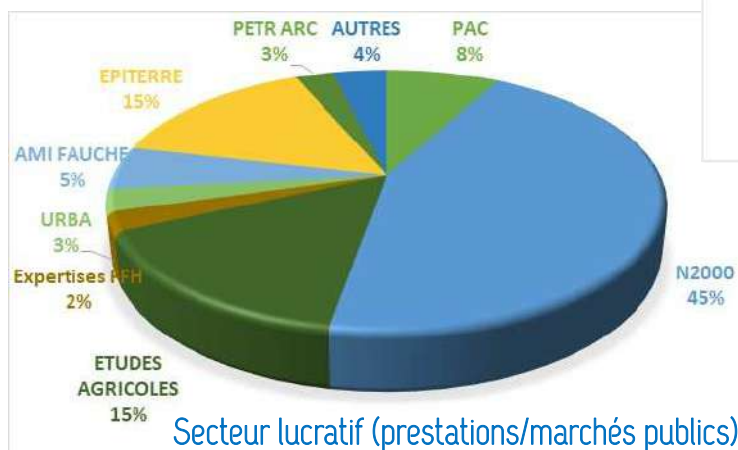
L'ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2020



Répartition des ETP par secteur d'activité - 2020



Secteur non lucratif (subventions/dons)

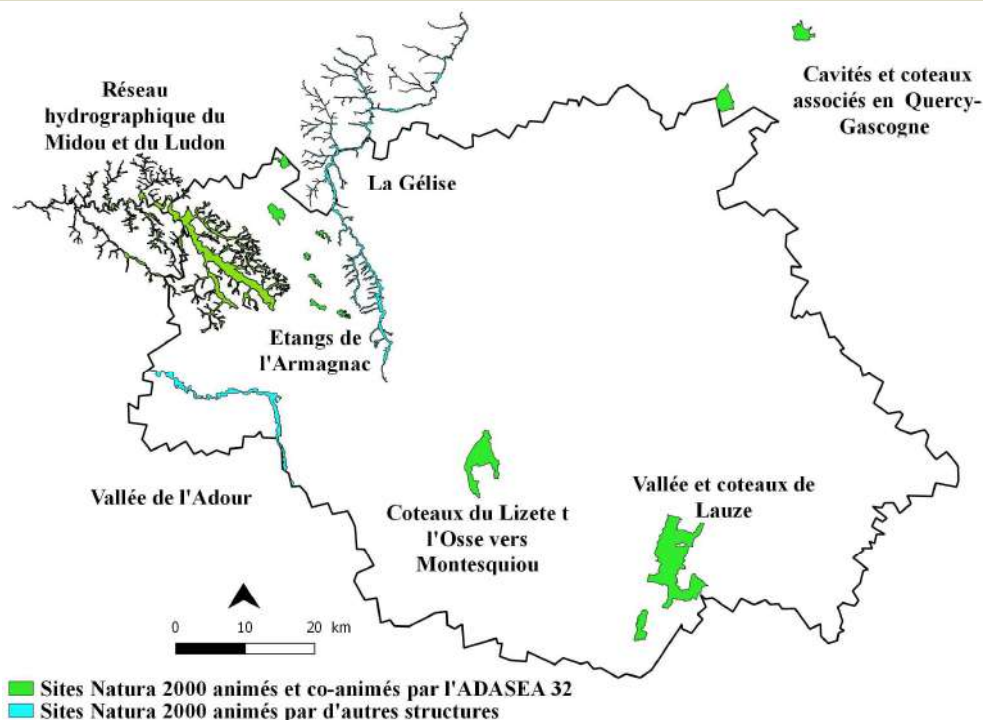


Le réseau NATURA 2000 émane des directives européennes dites « Habitats naturels » et « Oiseaux ».

Il s'agit de pérenniser le patrimoine naturel d'intérêt communautaire, présent dans les sites de ce réseau.

Depuis 2000, l'ADASEA, forte de son implication dans l'agri-environnement, accompagne les acteurs locaux dans la définition puis dans l'animation de leurs actions de gestion des milieux naturels sur ces sites. Cette mission est confiée par l'Etat et le PETR Pays d'Armagnac selon les sites via des marchés publics pluriannuels.

Localisation des sites animés ou co-animés par l'ADASEA 32



Les missions menées

L'animation des Sites Natura 2000 se décline en missions variées :

- **Animation** des comités de pilotage locaux annuels
- **Diagnostics individuels, d'exploitation ou de propriété**, en vue de contrats volontaires de gestion NATURA 2000 (dont les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques), de la signature de la charte Natura 2000 ou de conseils à la gestion des milieux
- **Appui au montage administratif et suivi** des engagements Natura 2000
- **Appui aux porteurs de projets** relevant du régime de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- **Médiation foncière** : entre propriétaires et agriculteurs ou entre cédants et repreneurs pour assurer la continuité des engagements de gestion ou de reconquête des habitats naturels
- **Information et sensibilisation des acteurs en continu** : Permanences mensuelles sur sites, réponses téléphoniques, diffusion d'un bulletin de liaison annuel, formations, participation à des réunions techniques et projets de territoire
- **Sensibilisation auprès des scolaires** confiée à notre partenaire le CPIE PAYS GERMOIS
- **Suivi de l'activité des sites** (Coordination avec le Lycée Professionnel Agricole, une propriétaire et un gestionnaire pour la réalisation d'un chantier école de débroussaillage pour la mise en place de clôture sur des milieux ouverts d'intérêts communautaires).

NATURA 2000



- **Promotion des sites** : Dépliant, Mallette/outils pour les mairies, Site Internet <http://gers.n2000.fr>, Articles de presse, Visites de groupes d'agriculteurs et de lycéens, Participation à des journées de découverte « Grand public », organisation d'évènements, accompagnement des projets de communication



Réalisation de **2 vidéos à destination des élus** des sites « Vallée et coteaux de Lauze » et « Coteau du Lizet et de l'Osse » suite aux élections municipales **pour présenter Natura 2000 et la place de l'élu** dans cette politique.

- **Conduite d'études complémentaires** : suivis des milieux et des espèces (sites de ponte de Cistudes, prolifération du *Galega Officinalis*, implantation d'une prairie naturelle...), restauration d'habitats

Suivis de pelouses sèches pour étudier les changements entre 2008-2009 et 2020-2021

33 relevés phytosociologiques de 25 m² ont été réalisés ce printemps 2020 sur différentes pelouses sèches qui avaient déjà été inventoriées par l'ADASEA en 2008-2009, au sein des Sites N2000 « Vallée et Coteaux de la Lauze » et « Coteaux de l'Osse et du Lizet vers Montesquiou ».

Plus de **189 plantes différentes** dont **24 espèces d'orchidées** ont été recensées en 2020 lors du protocole d'inventaire. 1362 espèces ont été saisies dans une base de données pour l'analyse à venir.

Relevé phytosociologique Sémézies-Cachan, mai 2020



L'animation de l'ADASEA se traduit par l'engagement fort des agriculteurs et non-agriculteurs dans la gestion des sites



De 2004 à 2019 :

- 522 diagnostics réalisés
- 488 contrats agricoles et non agricoles
- 57 chartes

En 2020 :

Contractualisation des MAEC :

- 86 agriculteurs engagés
- 1 270 600 € d'aides (sur 5 ans)
- 1 790 ha sous contrat, 74 mares



2 Chartes Natura 2000 signées et 1 contrat Natura 2000 forestier



PERSPECTIVES 2021

- ◆ Du changement dans l'équipe d'animation Natura 2000
- ◆ Réalisation du chantier avec le lycée de Riscle
- ◆ Poursuite et développement des suivis :
 - ◆ Fin des inventaires floristiques sur les stations de pelouses sèches (orchidées précoces), mise en forme et analyse des données.
 - ◆ Suivis d'espèces végétales par drone avec le CBNPMP
- ◆ Réponse aux prochains appels d'offre pour poursuivre l'animation des sites Natura 2000

L'ADASEA a été retenue début 2020 par l'OFB pour **étudier l'effet de la fauche tardive de prairies sur les espèces et les habitats prairiaux**. Les 3 parcelles concernées par ce protocole national, sont situées dans le Site Natura 2000 des Coteaux de l'Osse et du Lizet.

Les **oiseaux**, les grandes familles de **papillons**, la **végétation des prairies ont été recensés** cette année. Ces inventaires se poursuivront **jusqu'en 2024** et seront analysés à l'échelle nationale avec les résultats d'autres territoires testant également le dispositif de suivi.

L'ADASEA est Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides par convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, avec le co-financement de l'Europe (FEDER) et de la Région Occitanie.

La mission de la CATZH consiste à préserver les milieux humides (mares, étangs prairies humides et/ou inondables) en encourageant les pratiques compatibles avec le maintien de leurs fonctionnalités, à travers la constitution et l'animation d'un réseau de gestionnaires qui s'engagent volontairement. Elle apporte du conseil gratuit aux gestionnaires directs des milieux humides que sont les agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités, et assure échanges et promotion collective.

Quelques chiffres de la CATZH fin 2020

719 adhérents au Réseau des gestionnaires de zones humides du GERS
 représentant un total de 2019 sites pour 2260 hectares de milieux humides
 114 sites ont fait l'objet d'un accompagnement pour la restauration
 19 sous-bassins versants ont un diagnostic exhaustif de leurs milieux humides
 50 collectivités ont bénéficié de l'appui de la CATZH



Nouvelles fiches techniques 2020

Une nouvelle fiche technique a été réalisée sur la végétalisation des points d'eau. Cette fiche est issue d'une collaboration avec des étudiants en « Hygiène, Sécurité, Environnement » de l'IUT d'Auch.

La CATZH a également participé à la rédaction de la fiche technique sur les herbiers aquatiques du Conservatoire Botanique (CBNPMP) qui a été éditée en 2020.

Toutes les fiches techniques de la CATZH sont disponibles en téléchargement sur le site de l'ADASEA32.

FICHE TECHNIQUE

LA VÉGÉTALISATION DES POINTS D'EAU

LES RÔLES DE LA VÉGÉTATION

Selon leur configuration, les mares et étangs peuvent abriter une végétation très diversifiée : des plantes strictement aquatiques aux plantes de berges et bordures humides. La végétation joue de nombreux rôles :

- Accueil de la faune
- Epuration de l'eau
- Valeur paysagère
- Oxygénation de l'eau
- Protection des berges

Consultez la fiche technique « Les plantes aquatiques »

DANS QUELS CAS VÉGÉTALISER ?

- Le point d'eau vient d'être créé ou restauré : l'idéal est de laisser la végétation naturelle coloniser le milieu. Le processus peut être long et passer par des stades où une espèce pionnière domine (lentilles d'eau, characées...). Il est possible de végétaliser pour apporter de la diversité et favoriser l'équilibre entre les espèces.
- Sur une mare bâtie ou bâchée avec un substrat ou des pots où installer les plantes.
- Pour enrichir la végétation existante et développer ses rôles d'accueil de la faune, d'épuration, paysagère...

QUELLES PLANTES CHOISIR ?

Choisir des plantes locales et adaptées aux zones humides.

MARES

PRAIRIES INONDABLES/HUMIDES

ÉTANGS

BIODIVERSITÉ

AGRICULTURE

Les fiches techniques du Conservatoire botanique national DES PYRÉNÉES ET DE MIDI-PYRÉNÉES

n° 14 Juin 2019

AIDE À LA DÉCISION **Les herbiers aquatiques autochtones**

En montagne comme en plaine, les plantes aquatiques peuplent des écosystèmes variés : rivières, bras secondaires, ruisseaux, drains et fossés, lacs, étangs, mares...

La présence d'herbiers autochtones est une résultante naturelle d'interactions complexes entre le milieu et les caractéristiques propres à ces végétations. Ces herbiers ont un rôle essentiel dans l'équilibre de l'écosystème aquatique (filtration, dépollution, habitats pour les poissons et les invertébrés). La plupart du temps, ils ne représentent pas une gêne pour les activités humaines. Il arrive néanmoins qu'ils se développent au point d'entraîner des nuisances qui poussent les gestionnaires à intervenir. Pourquoi et comment gérer la prolifération d'herbiers aquatiques autochtones ? Cette fiche a pour objectif d'accompagner les choix techniques en rappelant la biologie des principaux herbiers autochtones proliférants.

Les journées d'échange & techniques

En 2020, Le contexte sanitaire a rendu compliqué l'organisation de réunions. Nombre d'entre-elles qui étaient programmées ont dû être annulées certaines au dernier moment. Ainsi, les journées de pêche traditionnelles aux étangs de Perchède et de Saubouires dans l'Armagnac n'ont pas eu lieu.

Le 17 novembre, une visite de mares aménagées pour l'abreuvement a été proposée chez Christophe Capdecombe, éleveur bio à Saint-Christaud.



Le vendredi 16 Octobre 2020 à Sion (Gers), l'Agence Régionale de la Biodiversité et le Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi Pyrénées (CBNPMP) coorganisaient, avec l'appui de la CATZH, un atelier d'échanges d'expériences sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). 36 personnes du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie étaient présentes.

Au programme, divers retours d'expérience avec la participation d'un spécialiste du sujet, Alain Dutartre, et la présentation d'un centre de ressources national dédié à cette thématique.

Cette journée a été l'occasion pour la CATZH de faire un retour sur le suivi et la **surveillance des jussies exotiques qui sont menés depuis 16 ans dans le Bas-Armagnac**. L'après-midi s'est clôturée par la visite d'un étang sur lequel des chantiers d'arrachage ont lieu depuis 2017.

Efficacité, difficultés, interrogations, méthodologie, de nombreuses remarques ont émergé de cette journée riche en échanges.



Photo: J.DAO/CBNPMP

Promotion des zones humides auprès de tous les publics

Malgré la crise sanitaire, l'ADASEA a pu organiser ou participer à certains événements pour promouvoir les zones humides auprès de publics diversifiés :

Manifestations 2020	Date	Lieu	Nature de la promotion
Journée Mondiale des Zones Humides	23/02/2020	Auch	Visite de la carrière de Saint Cricq à Auch, animée par le CPIE et la CATZH.
Intervention ENSAT	14/05/2020 et 19/05/2020	Auch	Biodiversité et agriculture. Présentation en visio du fait du contexte sanitaire.
GASCOGN' AGRICULTURE	29/08/2020 et 30/09/2020	Samatan	Stand, Echanges , Exposition Présentation des photos du concours photo 2020

La gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE)

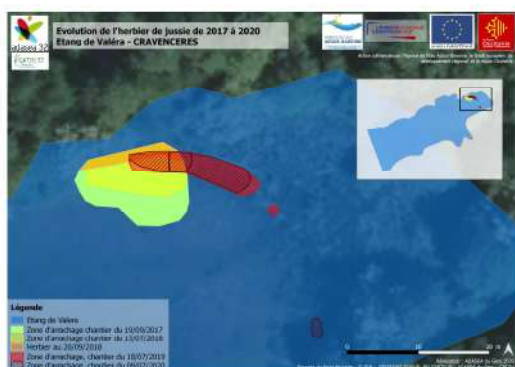
Suivi et chantiers de lutte contre les EEE

Les conditions sanitaires que nous connaissons n'ont pas permis d'organiser de chantier participatifs avec du grand public ou des scolaires. Toutefois, la CATZH a poursuivi la mise en place de chantiers sur les sites suivis depuis plusieurs années maintenant. Ces journées ont été réalisées avec la mobilisation des salariés de l'ADASEA accompagnés de partenaires techniques.

Nom du Site	Date	Espèce(s) impactée(s)	Surface herbier	Taux de recouvrement	Nombre de participants	Sacs évacués	Volume
Valera	09/07/2020	Ludwigia grandiflora	47 m ²	20% à 85%	3	5,5 demis sac 180L	490 L
Petit étang	04/07/2020	Ludwigia grandiflora	12 pieds	indéterminé	1	1/4 poche 5L	3,75 L
Monpezat	24/06/2020	Myriophyllum aquaticum , Lagarosiphon major	80 m ²	40% à 60 %	4	5 poubelles 80L	400 L

Chantiers et suivi sur l'étang de Valéra

Pour la quatrième année consécutive, la CATZH du Gers a organisé un chantier d'arrachage de plantes exotiques envahissantes sur l'étang de Valera.



Ce vieil étang, présent sur les cartes de Cassini, fait parti d'une chaîne de 4 étangs successifs. Des herbiers de **Jussies à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*) sont observés depuis 2003, sur des étangs en amont. Ce n'est que en 2014 que des pieds ont commencé à coloniser la queue de cet étang. Ainsi, dès les premières observations, après avoir rédigé un guide méthodologique d'arrachage, la CATZH s'est rapprochée des BTS GPN de Masseube pour mettre en place des chantiers d'arrachages participatifs.

Le **premier chantier a enfin eu lieu en 2017.**

Au terme de **4 heures d'arrachage**, les quelques **35 participants** étaient venus à bout de **l'herbier de plus de 130 m²**.

Au total, se sont **2160 L de plantes qui ont été évacués hors zone humide, avant d'être séchés puis brûlés.**

En 2020, soit 3 chantiers plus tard, l'herbier a fortement diminué, **ne mesurant plus que 47m²**. **3 participants** ont suffi pour intervenir lors de ce chantier, **et évacuer 490L de plantes.**

Ceci montre l'efficacité de ce type d'intervention et l'importance de renouveler l'arrachage d'une année sur l'autre et d'assurer une surveillance et un suivi dans le temps.



Conseil Technique « Zones Humides » aux Collectivités

La CATZH intervient auprès des collectivités pour la prise en compte des zones humides et plus largement de la Trame verte et bleue.

Cette assistance technique prend plusieurs formes :

- Porter à connaissance des zones humides du territoire de la collectivité
- Identifier avec les collectivités les enjeux liés à leurs zones humides
- Apporter des conseils pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, notamment la TVB : sensibiliser les équipes territoriales à la problématique des zones humides de leur territoire, et leur assurer une prise en compte

et une protection vis-à-vis des projets d'urbanisme sur la commune. Le lien avec la trame verte et bleue sera ainsi particulièrement recherché.

- Apporter un appui technique pour la gestion des zones humides aux communes qui en possèdent en propriété propre : plan de gestion simplifié, conseils de maîtrise foncière et d'usage, porter à connaissance des outils de conservation et gestion des ZH
- Le cas échéant, accompagner l'émergence d'un programme collectif de valorisation des zones humides du territoire de la collectivité.

Les collectivités suivies en 2020

Porter à connaissance des ZH auprès des collectivités suivantes

PANJAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRE SUR ADOUR
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
MONTESTRUC SUR GERS
CASTERA-LECTOUROIS
LECTOURE
PREIGNAN
ORDAN LARROQUE
MARSAN
MAUVEZIN
LAMAGUERRE
TIRENT PONTEJAC
SAINT ANDRE
LABASTIDE SAVES
NIZAS

Animation foncière

SYGE Save (Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents)
--

Appui à la prise en compte des ZH dans les plans d'urbanisme et la TVB

GRAND AUCH	Recommandations quant aux enjeux TVB / projet Parc Photovoltaïque et Grand Garros
------------	---

Appui à l'émergence de programmes de valorisation des ZH

LECTOURE	Appui à montage d'un programme de restauration de la TVB et des ZH dans le BV du Foissin
L'ISLE JOURDAIN	Echanges techniques sur le tracé et l'aménagement d'un sentier piétonnier en ZH

Assistance à la gestion des zones humides

BASSOUES	Suivi du lac de Saint Fris
CASTELNAU D'AUZAN	Suivi du lac communal et de la Jussie
LE HOUGA	Suivi du lac communal et de la Jussie
LANNES SOUBIRAN	Conseil sur une prairie humide et un lavoir
TACHOIRES	Conseil dans le cadre de l'aménagement urbain
AUCH	Conseil sur le bras mort du jardin partagé
FLEURANCE	Diagnostic d'une mare communale
NOUGAROLET	Suivi de la zones humide des 3 fontaines
MONTREAL	Conseil pour le lac envahi par les algues
CC TENAREZE	Réunion avec la FDP et la société de pêche pour les droits de pêche du lac
MONTPEZAT	Chantier d'arrachage
SYGE Save	Suivi et diagnostic dans le cadre d'acquisition foncière de parcelles dans la Zone Humide

Animation territoriale

Au-delà des actions directes auprès des gestionnaires, la préservation des zones humides implique une forte animation territoriale, qui se traduit par des partenariats avec EPCI, institutions et associations locales, notre participation aux politiques du territoire, et l'organisation du partage de nos actions.

En 2019, nous avons notamment participé au Projet de Territoire Midour Douze mené par l'Institution Adour, et aux réunions de préparation du SAGE Neste, renforcé nos partenariats avec les Syndicats, désormais structures GEMAPI, et organisé un Comité de Pilotage CATZH pour la vallée du Gers.

Renforcement des partenariats avec les syndicats de rivière

Suite à la mise en place de la loi GEMAPI, les syndicats de rivières ont vu leurs compétences s'élargir notamment sur les zones humides et la prévention des inondations.

En fin d'année 2019, plusieurs réunions de coordination ont eu lieu entre l'ADASEA et les syndicats de rivière afin de renforcer leurs partenariats existants. Ainsi, des conventions de coordination ont été signées ou révisées afin de répondre au mieux aux différents besoins des structures.

Ces réunions ont également permis l'émergence de nombreux projets communs : suivi de bras morts sur la Baïse, restauration de zones humides sur la Gimone et l'Arrats, chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur la Save...

Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau

Le **PTGE du Midour** a été validé le 11 mars 2020 à Mont de Marsan.

Aussi, afin de mettre en place des actions concrètes concernant les milieux humides de ce bassin versant, l'Institution Adour, l'ADASEA 32, le Syndicat de rivière du Midou et de la Douze et le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Midouze (40) ont répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la « **Restauration de zones humides de têtes de bassin** ».

L'objectif pour la partie gersoise est de restaurer des mares, prairies humides et étangs tout en recensant et en conseillant les gestionnaires sur l'intérêt de préserver ces milieux et leurs rôles fonctionnels qui seront majeurs dans la **résilience du territoire face au changement climatique**.

L'appel à projets « restauration des zones humides de tête de bassin versant »

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie / Pyrénées - Méditerranée et Auvergne Rhône-Alpes ont lancé un appel à projets relatif à la « restauration des zones humides de têtes de bassins versants ».

L'ADASEA a participé à la co-construction de 2 projets portés par ses partenaires :

- **l'Institution Adour** sur le territoire du SAGE Midouze, avec le **Syndicat du Midou et de la Douze et le Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze**.

L'objectif pour la partie gersoise est de restaurer des mares, prairies humides et étangs tout en recensant et en conseillant les gestionnaires sur l'intérêt de préserver ces milieux et leurs rôles fonctionnels qui seront majeurs dans la résilience du territoire face au changement climatique. Ce volet sera mis en oeuvre par l'ADASEA de 2021 à 2024.

- le **Syndicat de gestion des rivières d'Astarac-Lomagne (Sygral)**, avec le **Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie**, le **Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux 82 (SATESE)**, la **Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière 32 (CATER)**. Pour trois des sites de cet appel à projet, l'ADASEA 32 réalisera des suivis faune et flore afin de fournir des conseils de restauration et de gestion précis prenant en compte la fonctionnalité et la biodiversité des zones humides de chacun des sites.

Ebauche du Plan de gestion de l'ENS Zone Humide de l'Isle Jourdain

L'ADASEA du Gers, au travers de sa Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides, se charge de la rédaction du plan de gestion de la Zone Humide Prioritaire de l'Isle Jourdain. Cette zone de 460 ha, identifiée en 2004, est la plus grande zone humide reconnue du Gers où se rencontrent et se mêlent d'importants enjeux agricoles, environnementaux, forestiers, hydrauliques, structurels et sociétaux. Ce plan de gestion est devenu nécessaire dans un but d'harmonisation et de gestion efficiente des actions qui s'y déroulent.

En 2020, Hugo Chauvet, stagiaire de fin d'études en urbanisme, nous a accompagné pour amorcer la rédaction du Plan de Gestion.

3 thématiques ont été traitées lors de 3 ateliers de co-construction organisés pendant l'été avec les acteurs locaux :

- ⇒ **Environnement et biodiversité** : Le rôle des agriculteurs fut un élément central de la discussion. Les effets bénéfiques des gestionnaires sur l'entretien des milieux ouverts sont réels, mais le travail fourni est peu valorisé. La richesse environnementale de la zone humide est méconnue, de même que le périmètre de cette dernière, ce qui nuit à son appropriation. Les points de faiblesse du territoire, comme les espèces exotiques envahissantes, les ruptures sur les corridors écologiques et la plantation d'eucalyptus ont été abordés.
- ⇒ **Usages et usagers sur la zone** : Des actes d'incivilité sur le site ont été remontés et finalement, le manque de communication auprès des usagers sur les enjeux de cet espace. Rares sont les acteurs ayant connaissance de l'existence de la zone, des bonnes pratiques à adopter, de la richesse faunistique et floristique et de l'ingénierie mise en place pour protéger ce site.
- ⇒ **L'eau et les effets du changement climatique** : L'eau est un sujet sensible. Sur la zone humide, elle est une ressource pour la consommation humaine (captage d'eau potable), mais elle peut aussi être un élément destructeur lors d'inondations par exemple. Autrefois il y avait une connaissance fine du réseau de petite hydraulique qui permettait d'amender les terres agricoles et indirectement de retenir l'eau lors de crues. Ce réseau ainsi que son entretien est majoritairement à l'abandon et là où il est entretenu, les modifications apportées participent à l'assèchement de la zone. Enfin, le manque de données récentes sur l'hydrométrie et l'état biogéochimique ainsi que sur le fonctionnement hydrodynamique de la nappe alluviale empêche un bon état des lieux et une orientation des actions. Il est nécessaire de poursuivre la collecte de données en ces domaines.

A la suite de ces ateliers, **une liste de 42 actions** a pu être dressée qui devront ensuite être travaillées par la CATZH en lien avec le COTECH avant validation par le COPIL : (extrait)

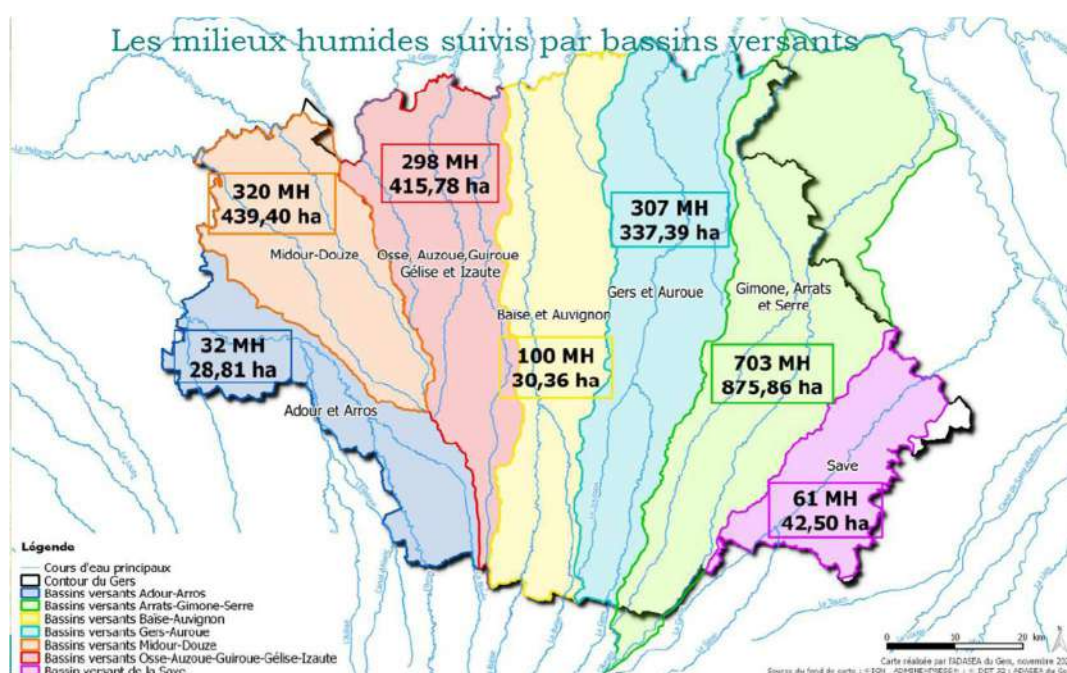
2 Protection, Gestion et restauration	Lutter contre les pressions sur les écosystèmes	1.1	Acquisition / Prémption des parcelles d'eucalyptus en vue de sa restauration
		1.2	Restauration de la parcelle d'eucalyptus
		1.3	Extinction des lumières de l'éclairage public autour de l'ENS
		1.4	Création d'un règlement faisant l'objet d'un décret municipal
		1.5	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
	Protection et Restauration des écosystèmes	2.1	Gestion agro-pastorale des prairies humides par l'accompagnement du pâturage et la production de foin
		2.2	Restauration de la ripisylve dans la station nautique
		2.3	Restauration des haies rurales
		2.4	Protection réglementaire renforcée dans les réservoirs de biodiversité (mise en œuvre d'ORE / APB ou APHN)
		2.5	Meilleure intégration de l'ENS dans les documents d'urbanisme (PLUI notamment)
		2.6	Développement de la contractualisation (MAEC / CPSE ... etc) pour une agriculture plus respectueuse de l'ENS
		2.7	Sanctuarisation de parcelles dédiées à la quiétude de la faune et de la flore dans les réservoirs de biodiversités
		2.8	Le méandre de la Save (sud de l'ENS) à identifier comme réservoir de biodiversité (ZNIEFF)
		2.9	Restauration des peupleraies en boisements alluviaux
		2.10	Passage de la ZHP en ZHIEP
La gestion de la ressource en eau	3.1	La restauration de la petite hydraulique	
	3.2	La coordination entre le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et le plan de gestion de l'ENS de la zone humide	
	3.3	Augmentation du nombre d'aménagement de stockage temporaires des eaux	
	3.4	Protection du captage d'eau potable par la création d'une ZSGE ou de périmètre de captage	

Le comité de suivi de la CATZH 32

Le 7 décembre 2020, s'est tenu le comité de suivi de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers (CATZH 32), par visioconférence.

Parmi les acteurs et partenaires financiers de la CATZH qui ont été conviés à cette après-midi, plus d'une vingtaine d'entre eux a pu se rendre disponible, participant à la réussite de ce comité.

L'objectif était de présenter le bilan des actions 2019-2020 de la CATZH, de présenter quelques actions phares menées mais aussi d'échanger avec les partenaires. La présentation, complète et chiffrée, par l'équipe technique de la CATZH 32 a suscité plusieurs interventions dont certaines se sont montrées enthousiastes et rassurantes quant à l'intérêt et la pérennité de la CATZH.



Le Réseau Inter-CATZH régional

Objectif :

Mutualiser les compétences, renforcer les échanges entre les animateurs des CATZH de la Région, promouvoir et représenter les CATZH au niveau régional et du bassin Adour Garonne.

En 2020:

- Action de lobbying auprès de la Région Occitanie, pour s'assurer du financement des CATZH au-delà du programme FEDER 2021 (courrier, échanges, ...)
- Structuration des missions de l'interCATZH avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Structuration de la mission « visites de conseil PSE » avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Organisation de la réunion de coordination INTERCATZH le 21/09/2020
- Participation de l'équipe aux 2 réunions d'échanges : ERC et protocole MHEO



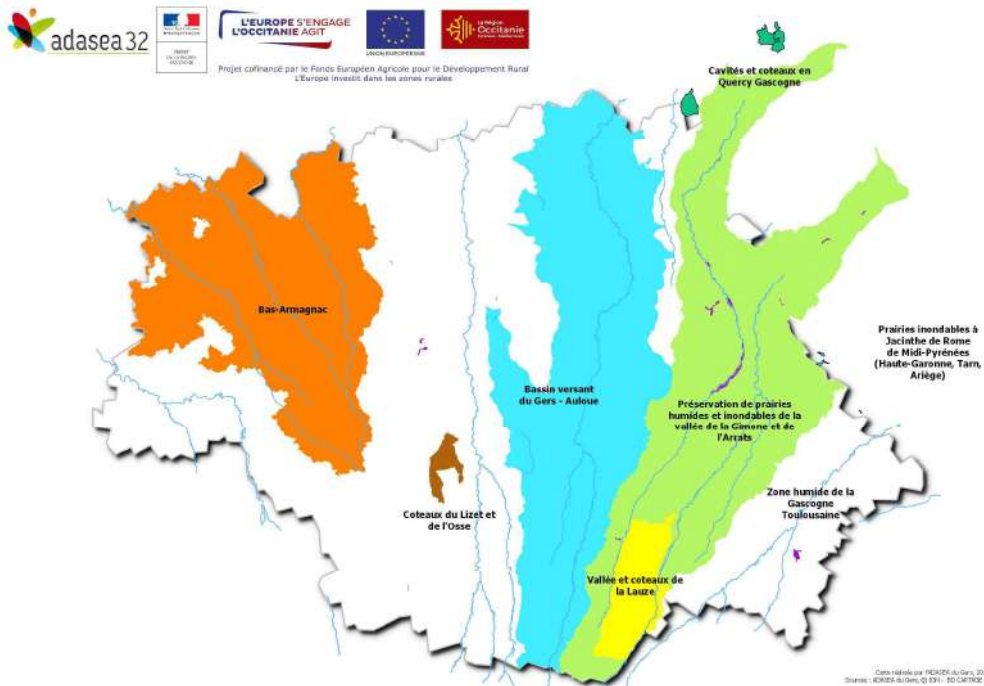


LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

En 2020, 8 territoires à Projets Agri-Environnementaux (PAEC) étaient animés par l'ADASEA en lien avec les actions CATZH et Natura 2000. Tous les projets avaient été déposés en janvier 2018 pour une ouverture en 2020.

Il s'agissait de renouveler les engagements 2015 mais aussi d'intégrer de nouvelles parcelles et de nouveaux agriculteurs dans la limite des budgets attribués.

Le territoire BELL a bénéficié d'une tranche supplémentaire de contractualisation en 2020 et le budget 2020 du territoire CLOM a été complété avec un reliquat des années précédentes pour cause de léger dépassement.



MAEC, Quésaco?

C'est une indemnité financière attribuée à un agriculteur pendant 5 ans en contrepartie du respect d'un cahier des charges favorable à l'environnement, ciblé sur des enjeux liés à Natura 2000, aux Zones humides, aux Plans d'Actions Nationaux Cistude, Jacinthe de Rome et Messicoles.



Guide des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Pour une bonne intégration des MAEC au sein du dossier PAC 2019

À qui s'adresse ce guide ?
Aux agriculteurs de conseil et conseillers techniques PAC du conseil départemental d'Agriculture du Gers, des services départementaux agricoles, bureaux d'études (BDE), des agriculteurs engagés dans des MAEC dans le Gers ou ailleurs sur le territoire PAC en agriculture.

Pourquoi un tel guide ?
Objectif : faciliter la coordination entre les animateurs des MAEC, les agents agro-environnementaux et climatiques (ADASEA 32, Institut Adour, Vivadour) et les conseillers techniques PAC et agriculteurs concernés par des MAEC. But : servir des animateurs de télédéclaration et faciliter le travail de leurs interlocuteurs agricoles.

Vos contacts
ADASEA du Gers, 05 61 70 30, adasea@adasea.net
Institut Adour, 05 61 70 30, adour@institutadour.fr
Vivadour, 05 61 70 30, vivadour@vivadour.fr
Service départemental des MAEC, 05 61 70 30, maec@adasea.net
Direction Départementale des Territoires et du Gers, 05 61 70 30, ddtg@ddt.gers.fr

Sommaire
1. Contexte de contractualisation des territoires des PAC et des animateurs agricoles (BDE) pages 2 à 12
2. Ou trouver les référentiels nationaux des MAEC ? pages 13 et 14
3. Les démarches pratiques pour la mise en œuvre des MAEC ? pages 15 à 24
4. Quels sont les points de vigilance lors de la télédéclaration ? pages 25 à 29
5. Quand contacter les animateurs des MAEC ? page 30

Ce document est téléchargeable sur :
Le site de télédéclaration des MAEC : maec.adasea32.fr
Le site de l'ADASEA 32 : adasea32.fr

Un outil d'aide à la télédéclaration des engagements MAEC a été élaboré par l'ADASEA en partenariat avec la DTT32, l'Institut Adour et Vivadour afin de faciliter le travail des opérateurs PAC, du service instructeur et des agriculteurs effectuant seuls leurs dossiers PAC. Une initiative, appréciée à tous niveaux pour le suivi des engagements MAEC !

Le document est en téléchargement libre sur le site internet de l'ADASEA.





RÉSULTATS CAMPAGNE 2020



200 agriculteurs et agricultrices



Plus de 2,6 millions d'€ engagés sur 5 ans



515 mesures individuelles contractées



11 conseillers & conseillères



Plus de 3 000 ha de cultures et prairies engagés

281 ha convertis en prairies

2 088 ha de prairies maintenues



13 km de haies



14 km de fossés



129 mares et étangs

Mesures mobilisables selon les territoires

- Conversion de terres arables en prairies ou en gel pertinent
- Gestion extensive des prairies inondables et/ou humides
- Gestion extensive des prairies sèches
- Entretien des haies champêtres
- Entretien des mares, étangs et fossés
- Céréales à messicoles
- Mesure système herbager et pastoral
- Mesure système « polyculture-élevage »



Zoom sur l'adaptation liée à la pandémie de Covid-19 :

La contractualisation MAE est intégrée au dossier PAC. Depuis 2017 la déclaration PAC-MAE avait retrouvé son rythme habituel du 1er avril au 15 mai.

En 2020, le confinement lié à la pandémie de Covid-19 a pris effet le 17 mars, en amont de la campagne.

Le Ministre a annoncé le 1er avril un report des dates au 15 juin mais avec un enjeu de déclaration au 15 mai.

L'équipe a donc continué les diagnostics sur le terrain mais sans échange direct avec les agriculteurs.

De même nous avons adapté les modalités d'accompagnement de la déclaration. Habituellement cette phase est réalisée principalement au bureau et/ou en permanence. Nous avons utilisé les outils disponibles pour assurer cette étape à distance (logiciel de visioconférence, prise de main à distance, ...). Et pour les personnes non équipées, quelques rendez-vous ont eu lieu au bureau dans le respect du protocole sanitaire après le 11 mai.

Dernière adaptation : pour plusieurs dossiers PAC déposés au 15 mai sans MAE, nous avons fait le nécessaire pour que l'ajout des MAE soit fait selon la procédure de dépôt papier car la modification informatique n'était plus possible.

Cet évènement aura permis une diffusion de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

Chaque année nous accompagnons les agriculteurs membres de l'ADASEA dans leur déclaration PAC pour intégrer la contractualisation MAE. En 2020 ce sont 99 personnes qui ont bénéficié de ce service.



99 dossiers PAC réalisés



PERSPECTIVES 2021

- Renouvellement des MAE engagées en 2016 sur les 6 territoires suivants :

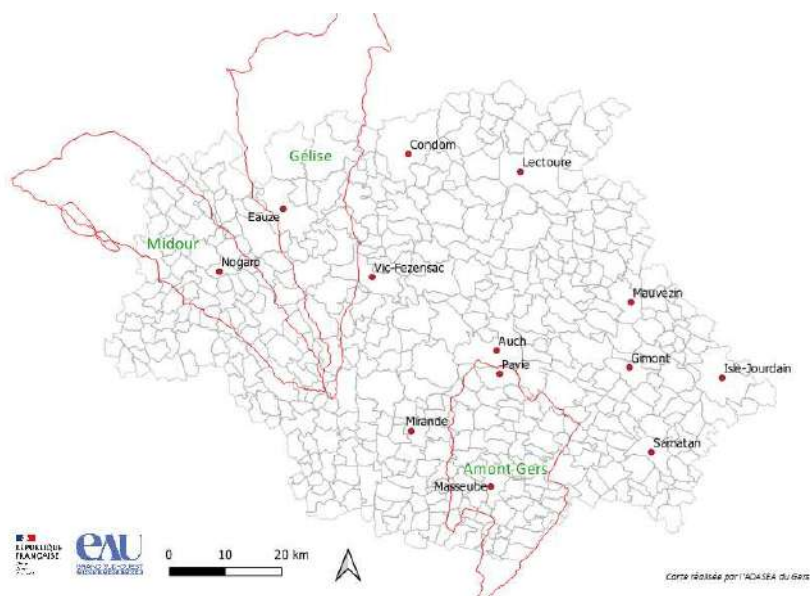
ARRA, BARM, CCGT, CASG, CCQG, CLOM, GIMO, HEST, LAUZ,

En fonction de la réglementation (contrat de 1 an ou de 5 ans)

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

CAMPAGNE 2020

Depuis 2019, l'ADASEA du Gers participe à cette expérimentation à la fois **en tant qu'animatrice locale du dispositif sur le territoire « Amont Gers »** où l'adhésion des agriculteurs a été forte. Ce territoire correspond à l'amont des bassins versants du Gers, de l'Arrats et de la Gimone. Mais l'ADASEA est également **structure auditrice sur l'ensemble des territoires gersois**. Elle réalise également des **visites de conseil « gestion des prairies humides »** auprès des agriculteurs qui ont souscrit cette mesure dans les PSE.



L'Adasea a réalisé **29 audits** à l'automne 2020 (20 nouveaux audits et 9 renouvellements) répartis comme suit **21** sur le territoire « **Amont Gers** », **5** sur le territoire « **Midour** » ouvert cette année et **3** sur le territoire « **Gélise** », élargi en 2020.

Bilan des PSE 2020 sur le territoire « Amont Gers »



54 agriculteurs



266 400€ pour un an



3634 ha de cultures et prairies engagées

2520 ha de prairies

48 ha de prairies humides

Bilan 2020 à l'échelle Adour Garonne

La seconde année de contractualisation (2020) a permis d'engager au total **856 exploitations** sur près de **71 000 ha de SAU pour 6,5 M€** sur les 30 territoires sélectionnées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour expérimenter ce dispositif de PSE



PERSPECTIVES 2021

- Priorité aux renouvellements des audits 2019 et 2020 sur les 3 territoires.
- Organisation d'une réunion d'information sur le « Label haie »
- Réalisation de visites « Prairies humides » par la CATZH chez les exploitants engagés en 2020

VALORISATION DES PRAIRIES NATURELLES INONDABLES



Le 1er septembre 2020 a démarré un programme multi partenarial pour valoriser les prairies naturelles inondables (PNI), qui se poursuivra jusqu'en 2023.

Il découle d'un travail de concertation amorcé avec les agriculteurs en 2015 dans le cadre de la Cellule d'Assistante Technique aux Zones Humides, pour redonner une place économique aux PNI dans les systèmes agricoles et dans la société afin de favoriser leur pérennité.

En effet, si de nombreuses actions de préservation sont déjà en cours, elles semblent encore insuffisantes et reposent aujourd'hui principalement sur du conseil et des subventions (aides PAC-MAEC, aide à la restauration...) non durables.



Les actions prévues contribueront à l'amélioration des connaissances agronomiques des PNI, à la structuration d'une filière agro-environnementale du foin issu de ces prairies et à l'exploration de divers débouchés économiques.

Ce projet est financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la DREAL Occitanie à travers le 1% Paysage, et le LEADER du GAL Pays Portes de Gascogne & Pays d'Auch. La Chambre d'Agriculture du Gers et l'ADASEA32 autofinancent une part du programme.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

L'ADASEA du Gers, la Chambre d'Agriculture du Gers, INRAE, la FdCUMA32 et une trentaine « d'agriculteurs pilotes » sont les principaux opérateurs techniques. Ils s'appuient sur de nombreux partenaires, notamment les laboratoires d'analyses pour la réalisation du programme d'actions.



Un tournage vidéo par une professionnelle a démarré à l'automne pour recueillir des témoignages d'agriculteurs. Plusieurs films courts sont prévus tout au long du projet avec cette vidéaste, le premier film étant prévu pour 2021 afin de présenter le projet.



PERSPECTIVES 2021

- Inventaires, mesures et prélèvements de terrain pour l'étude agronomique des PNI et de la qualité du foin
- Diagnostic du territoire et des besoins
- Diffusion du Film de présentation

L'ADASEA porte un ambitieux projet « LIFE » de préservation de la continuité écologique des milieux agro-pastoraux ouverts dans le Gers. Pour répondre à cet objectif, le projet LIFE Coteaux Gascons s'attachera, à re-ouvrir les milieux agro-pastoraux enrichis, à en re-créeer dans les zones où la continuité de la trame est interrompue et d'améliorer l'état et la fonctionnalité de ceux qui sont dégradés (retournement des prairies au profit des cultures, abandon et fermeture des landes et pelouses). Cette fragmentation accroît encore davantage la perte de biodiversité et des services écosystémiques associés.

LIFE est l'instrument financier de l'UE qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique dans toute l'Union Européenne. Depuis 1992, LIFE a cofinancé plus de 4500 projets.

Les objectifs du LIFE COTEAUX GASCONS sont, sur 5 ans, d'assurer la restauration de 1000 hectares de milieux agro-pastoraux entre les réservoirs de biodiversité, l'amélioration fonctionnelle de 1500 hectares dans les réservoirs de biodiversité par gestion et/ou restauration fine appuyés par un diagnostic écologique.

Ce projet de réouverture et restauration de milieux agro-pastoraux est basé sur le partenariat entre l'ADASEA 32, la SAFER Occitanie, le CPIE32, association de communication environnementale, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Il est soutenu par la Chambre d'Agriculture, l'AEAR, RED.



La Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gers et le Ministère de la Transition Ecologique ont validé leur soutien financier au projet.

Plusieurs étapes ont marqué le dépôt et l'acceptation du projet : en juin 2019 la « concept note » a été déposée. Octobre 2010 le projet est sélectionné pour la seconde phase. Février 2020 : dépôt du projet final. Proposition retenue en mai 2020 par la Commission Européenne.

Convention signée avec la Commission en juillet 2020.

Démarrage officiel le 01 octobre 2020.

Actions automne 2020 :

- Participation aux rencontres LIFE à distance et présentation du projet au reste de la communauté LIFE
- Recrutement d'un géomaticien et d'une coordinatrice administrative et financière
- Organisation des 5 ans à venir avec les partenaires



PERSPECTIVES 2021

- Réunions d'informations au printemps
- Recensement des personnes intéressées
- Cartographie des habitats
- Communication auprès du grand public

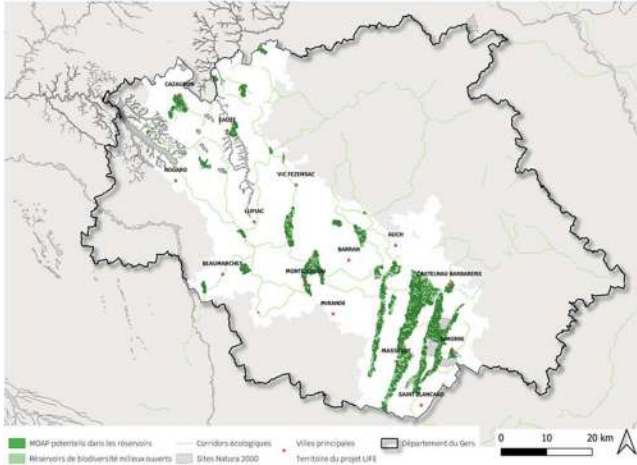


LIFE « COTEAUX GASCONS »



LE LIFE COTEAUX GASCONS, OÙ ?

Sur le territoire des Coteaux Gascons, maillon essentiel de la biodiversité européenne, le territoire regroupe les 163 communes les plus riches en milieux ouverts agro- pastoraux, de l'Astarac à l'Armagnac.

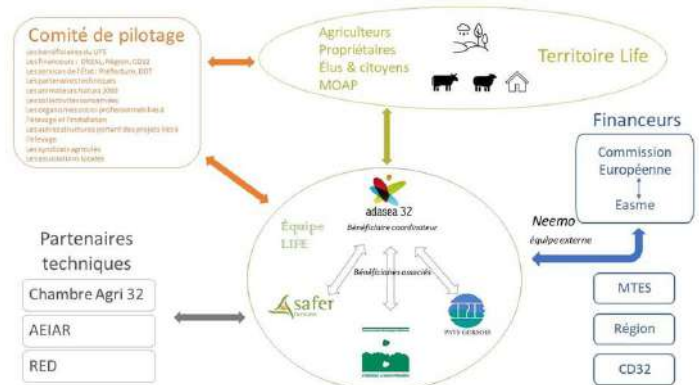


Dans les secteurs prioritaires (= réservoirs)	Accompagnement individuel C1 (vaut total général)	Réouverture de MOAP C2	Implantation de nouveaux MOAP C3	Amélioration de la fonctionnalité C4	TOTAL C2 + C3 + C4
	100%	33%	13%	20%	66%
Surface concernée (en ha)	1500	500	200	300	1000
% de la surface totale des réservoirs	5%	2%	1%	1%	4%
% de la surface totale des MOAP des réservoirs	26%	9%	3%	5%	17%
Zone de connexion entre les secteurs prioritaires (= corridors)		Réouverture de MOAP C5b	Création de MOAP C5c	TOTAL	
Surface concernée (en ha)		700	300	1000	

LE LIFE COTEAUX GASCONS, UNE ÉQUIPE et DES PARTENAIRES:

4 structures actives sur le terrain avec des compétences complémentaires. L'Adasea 32, la Safer Occitanie, le CPIE 32 et le Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées.

L'équipe projet et son environnement



LE LIFE COTEAUX GASCONS, DES ACTIONS CONCRÈTES PENDANT 5 ANS ET APRES :

Des **rencontres** pour identifier et mobiliser les acteurs du territoire (dont les éleveurs).

Des **diagnostics** communs agricoles et écologiques, préalables à la gestion et à la restauration des milieux liés à l'élevage

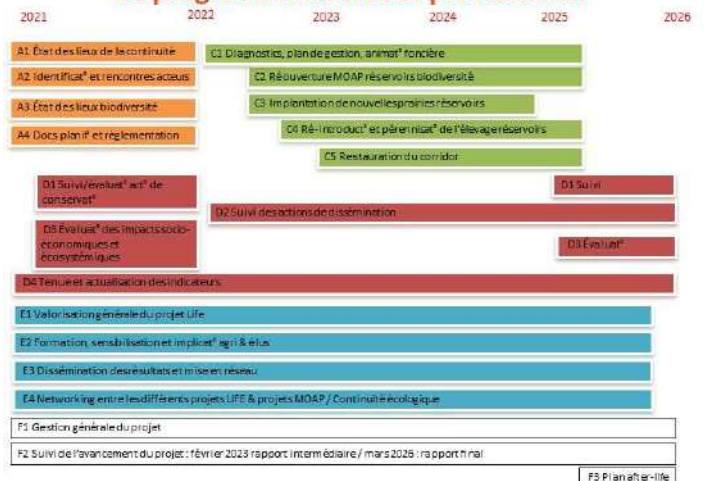
Des **suivis d'indicateurs de biodiversité** : orchidées, papillons, oiseaux, pour « mesurer » les effets de l'agro-pastoralisme.

Une **animation technique et foncière** dédiée aux agriculteurs ou aux propriétaires des terres.

Des **formations** à destination des éleveurs et des élus du territoire.

Des **outils de sensibilisation et des animations pour tous**, pour mettre en lumière la richesse des milieux et les bénéfices de l'alliance « biodiversité – élevage ».

Le programme de travail prévisionnel



PROTECTION DES EAUX, LUTTE CONTRE L'ÉROSION

PAT GIMONE

Un comité de pilotage le 27 février à Esparsac.

Une journée technique avait été proposée chez Cyril Duffaut à Escorneboeuf. L'agriculteur combine couverts végétaux et plantation de haies pour gérer les problèmes d'érosion sur une parcelle pentue de 10 ha. Malheureusement, la visite a été annulée à cause du confinement.

Le contexte restant compliqué pour organiser des rassemblements, le choix a été fait de réaliser une vidéo présentant la démarche de l'agriculteur accompagné par la Chambre d'Agriculture, Arbre&Paysage32 et



PAT Gimone II



PERSPECTIVES 2021

- Tournage d'une vidéo de communication chez Cyril Duffaut
- Accompagnement des collectivités pour proposer des solutions d'aménagement au niveau des points noirs
- Bilan du PAT et discussions sur les suites à donner à l'animation sur le territoire





Thématique transversale

Partenariat FREDON Occ' et CPIE

Le partenariat avec le CPIE du Gers et la FREDON Occitanie se poursuit.

A travers ses actions de coordination et d'animation **du réseau régional de lutte contre l'ambrosie**, et en coordination avec le CPIE 32, la FREDON a demandé à l'ADASEA 32 d'accompagner ce dernier pour intervenir lors de **réunions d'information sur la gestion de l'ambrosie en milieu agricole**.

Les communes doivent **désigner leur référent territorial sur le terrain** (idéalement 1 par commune ou communauté de communes), ils doivent gérer les points de signalements de présence d'ambrosie sur leur commune, inviter les propriétaires à agir et vérifier l'application des règlements.

Le Gers comptabilise 2 espèces d'ambrosies : l'ambrosie à feuilles d'armoise cantonnée pour l'instant au Nord du département, côté 82 et l'ambrosie trifide identifiée sur des parcelles agricoles inondables et/ou irrigables.

- **Intervention** : La 1ère intervention partenariale en 2019 sur St Clar à propos de l'Ambrosie à feuilles d'armoise, en a entraîné une autre sur Réjaumont en 2020 sur l'Ambrosie trifide
- **Accompagnement et conseils de gestion auprès d'agriculteurs en zone humide ou possédant des parcelles à messicoles** : de nouvelles stations ont été découvertes en 2020
- **Valorisation de l'exposition** « Organiser la lutte contre l'ambrosie »



Ambrosie trifide



Ambrosie à feuilles d'Armoise



Préservation, gestion et restauration de la TVB

Les programmes de gestion de la TVB

Dans le cadre de la mise en œuvre des financements régionaux et FEDER en faveur de la biodiversité, les projets doivent répondre aux enjeux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et valoriser la Trame Verte et Bleue.



L'ADASEA du Gers s'implique plus particulièrement dans la valorisation de 4 sous-trames :

- La sous-trame des milieux ouverts agro-pastoraux, à travers le LIFE Coteaux Gascons
- la sous-trame des milieux humides, à travers la CATZH
- La sous-trame des milieux ouverts « cultivés » à travers le programme MESSIFLORE
- La sous-trame des milieux naturels en zone urbaine à travers le programme URBAFLORE

A ce titre, CATZH, MESSIFLORE et URBAFLORE sont cofinancés par le FEDER.

URBAFLORE, MESSIFLORE et LIFE par la DREAL Occitanie.

Les 4 programmes par la Région Occitanie.

URBAFLORE et MESSIFLORE sont coordonnés à l'échelle régionale par le Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées (CBNPMP).

Préservation de la flore menacée de la sous trame « aires urbaines » : programme URBAFLORE

Objectifs : Sensibiliser et accompagner les collectivités, aménageurs, et citoyens pour préserver les espèces floristiques patrimoniales dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées.

Réalisations 2020 par ADASEA :

- **Appui à la mise en œuvre d'actions de préservation :**

⇒ Suivi des stations de Jacinthe de Rome de la peupleraie dégradée de la commune de l'Isle Jourdain (Aire Urbaine Toulouse),

⇒ Accompagnement du Grand Garros (Aire Urbaine AUCH) pour un projet d'aménagement du quartier du Garros, rédaction d'une note à l'attention de la DREAL

- **Participation au projet d'élaboration de listes de plantes alternatives en substitution (PAS) aux plantes exotiques envahissantes**
- **La diffusion des sets de table avec la participation active des JA a été compromise en 2020 par les conditions sanitaires COVID 19. De nombreux évènements ont été annulés.**

* **Rédaction d'articles d'information :** pour le site internet de l'ADASEA



Expo « Urbaflore » à Gascogn'Agri



Préservation de la sous-trame «milieux ouverts» dans sa composante « semi-naturelle » : programme MESSIFLORE

Objectifs : Accompagner les acteurs gestionnaires de cette trame pour préserver la biodiversité : préserver les messicoles, les pollinisateurs, promouvoir l'utilisation de végétaux locaux...



Réalisations 2020 par l'ADASEA :

- Interventions :
 - ⇒ Nuit de l'Agro-écologie 2020 à Lamothe-Goas, invitée à intervenir sur la partie "alternatives" aux produits phytosanitaires avec le thème "Infrastructures agroenvironnementales et biodiversité",
 - ⇒ Membre du jury du concours VVF, volet gestion environnementale.
- Proposition d'agriculteurs pour l'enquête sur l'analyse des effets des pratiques agro-écologiques sur les communautés de plantes messicoles (mémoire de fin d'étude (ENSAT) de Benjamin LONG)
- Accompagnement de 4 étudiantes ENSAT pour les outils de communication sur les messicoles dans le PNR Astarac/Arros
- Participation à l'élaboration du PNA messicoles
- Intégration de la trame milieux cultivés riches en messicoles dans l'Atlas de la Biodiversité Communale de l'Isle Jourdain
- Sensibilisation et conseils de gestion auprès d'agriculteurs et de collectivités
- Rédaction d'articles d'information (site ADASEA)
- Valorisation des outils de communication à destinations des agriculteurs ayant des messicoles dans leurs champs et réalisant de la vente directe (sachets et carte postale)
- Valorisation de l'exposition « Moissons fleuries en Midi-Pyrénées » : GASCOGN'AGRI / JA



Tulipes sauvages dans un champ, Marsolan



Visite du jury Villes et Village fleuris à Lasseran



CONCOURS PHOTOS « PRAIRIES NATURELLES DU GERS »

Depuis 2014, l'ADASEA organise le **Concours Général Agricole des Pratiques** Agro-écologiques prairies et parcours (ancien Concours des Prairies Fleuries) dans le Gers.

En raison de la situation sanitaire, l'édition 2020 a été reportée à l'année prochaine.

Aussi, en 2020, l'ADASEA du Gers a organisé un concours photographique gratuit et ouvert à tous, sur le thème "**Prairies naturelles: une richesse pour la biodiversité et le paysage gersois**".

L'objectif était de sensibiliser le public aux nombreux rôles que jouent ces prairies pour la qualité de l'eau, la biodiversité et pour l'agro-pastoralisme gersois. Liées à l'activité d'élevage, ces prairies témoignent aussi du rôle des éleveurs vis-à-vis des enjeux agricoles et environnementaux du territoire.



Le jury spécialisé était composé de :

Marc DIDIER, éleveur à Manciet, Président de l'ADASEA et du jury

Joël ABADIE, conseiller fourrage (Maison de l'Elevage).

Charles GIBERT, administrateur de la Fédération départementale des chasseurs du Gers.

Anne GIL, apicultrice du Syndicat des Ruchers de l'Armagnac.

Laetitia LAFFITTE, chargée d'étude Paysagiste.

Bernard LASCURETTES, botaniste de l'Association Botanique Gersoise.

Bertrand RAMBAUD, agriculteur et photographe.

Capucine BAILLOU, conseillère zones humides et photographe

Les gagnants des 3 catégories :



Coup de cœur du public © Robert LUCHE



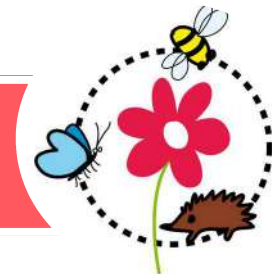
Prix « Paysage » © Jacques SERIN



Prix « Biodiversité » © Corynn THYMEUR

Les photos du Concours seront réunies au sein d'une expo photo itinérante qui sera présentée à l'occasion de la remise des prix du Concours et d'événements de promotion. Toutes les photos sont visibles sur le site internet de l'ADASEA: <https://www.adasea32.fr/node/466>





ABC kesako ? Un atlas de la biodiversité communale, c'est un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore à l'échelle communale (ou intercommunale) avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires.

L'atlas a pour objectifs de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Atlas intercommunal du Grand Auch

L'état initial mené par un ensemble d'associations naturalistes locales, dont l'Adasea, a permis de rassembler les données existantes sur le territoire du Grand Auch. Chacun a apporté son expertise afin d'analyser les enjeux existants.

Afin de proposer un rendu compréhensible et concret, **l'Adasea a réalisé, en 2020, la compilation des différentes analyses taxonomiques** sous la forme d'un rapport et a également proposé une méthode de hiérarchisation des enjeux vis-à-vis des espèces et des habitats du territoire. Cette hiérarchisation, à laquelle chaque partenaire a été invité à donner un avis d'expert sur la thématique qui le concerne, a permis à l'agglomération de disposer d'un outil mobilisable lors des futurs projets d'aménagements mais également d'un outil de communication sur la biodiversité accueillie par le territoire.

En 2021, l'ADASEA, avec l'association NEO, réalisera un travail plus précis sur les enjeux de la TVB à destination de la collectivité, et chaque partenaire réalisera des articles pour le futur site internet de l'ABiC du Grand Auch.

Atlas d'Astarac Arros en Gascogne

L'année 2020 a été une année charnière entre les phases 1 et 2 de l'ABiC. La phase 1 a permis de rassembler les données existantes sur les 37 communes concernées et de hiérarchiser les enjeux naturalistes pour organiser les phases d'inventaires. L'Adasea a travaillé sur les habitats naturels et l'analyse de la trame verte et bleue.

En 2021, chacun des partenaires réalisera des inventaires complémentaires, axés sur les espèces et habitats à valeur patrimoniale, nécessaires à l'établissement d'un Atlas complet et pertinent. Dans ce cadre, l'Adasea travaillera plus spécifiquement sur les habitats et la TVB.

Atlas de l'Isle-Jourdain

La municipalité de l'Isle Jourdain a la volonté d'élaborer son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour mieux faire connaître la richesse de la commune aux acteurs socio-économiques et à ses citoyens.

Plusieurs échanges ont eu lieu concernant l'émergence de ce projet, auquel participera l'ADASEA pour les trames « zones humides » et « milieux cultivés ».



PERSPECTIVES 2021

- Rédaction d'articles pour le futur site internet de l'ABiC du Grand Auch, session de « formation » sur la TVB à destination des élus
- Des inventaires complémentaires sur la flore, la faune et les habitats seront menés en 2021 dans le cadre de l'ABiC Astarac Arros en Gascogne ainsi qu'une analyse des fonctions des haies, éléments de la trame verte et bleue.
- Comité de pilotage, animations et analyse des trames pour l'ABC de l'Isle-Jourdain

Quelque soit le territoire, les terres agricoles et les espaces naturels sont des éléments fortement combinés, liés dans un rapport souvent inégal, mais subissant cependant le même traitement face à l'urbanisation. A cette situation, l'ADASEA propose un travail de prise en compte des usages agricoles et des fonctions environnementales dans les projets d'aménagement.

Notre méthode : le dialogue, la connaissance de terrain, l'expertise agricole, environnementale, l'animation foncière, la présence sur le terrain établir le dialogue, rechercher un meilleur équilibre entre agriculture et environnement.

Notre action : préserver la place de l'activité agricole au sein des projets de planification ou d'aménagement tout en proposant une prise en compte équilibrée de l'environnement.

L'ADASEA du GERS met à la disposition des porteurs de projet publics comme privés, son expertise, ses compétences. Cela se traduit par la réalisation des diagnostics agricoles, environnementaux et des évaluations environnementales de documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales), et d'études au cas par cas.

L'ADASEA travaille en partenariat avec plusieurs partenaires Urbanistes (les bureaux d'étude XMGE, URBAN32, URBACTIS, OSMONDA, URBADOC) ou directement pour les collectivités selon les travaux.

Les diagnostics et évaluations pour les documents d'urbanisme

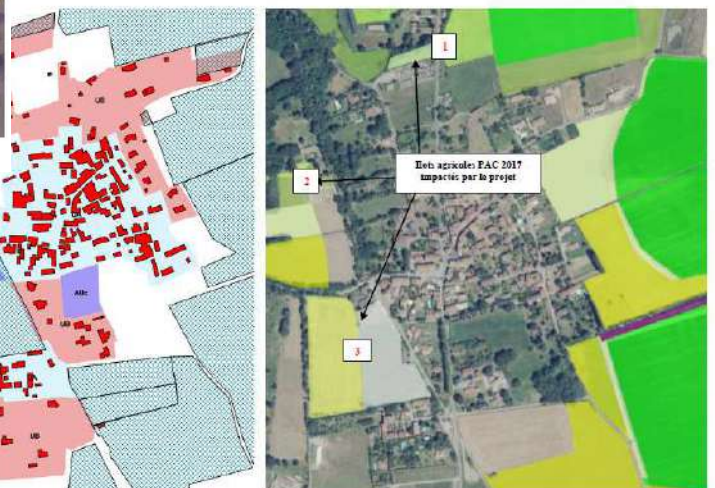
PLU

Volets agricoles & Environnementaux :
Evaluations Environnementales

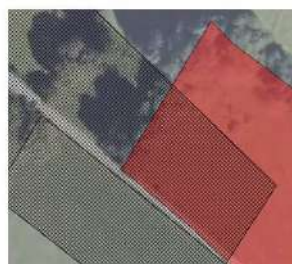
- St AMADOU



• Consommation d'espaces agricoles et localisation



La SAU concernée par le projet représente 1200 m² soit une petite superficie (0,08% de la SAU de l'exploitation 3). L'exploitation de 14 ha environ avec un effectif troupeau ovine de 22 mères est exploitée par 3 personnes cotisantes solidaires. Les équipements en bâtiments sont suffisants au regard de l'activité actuelle et de la projection à court moyen terme. L'exploitation 3 ne dépose plus de dossier PAC (enquête agricole communale de 2016). L'incidence du projet sur l'activité d'élevage est faible; 140 m en ZU sous-secteur 3 et 100 m en ZU sous-secteur 4 séparent la zone U des bâtiments d'exploitation.



Zooms sur les secteurs ouverts U.A., U.B., U.C., susceptibles d'accueillir les nouvelles constructions au sein de la zone urbaine communale (Fond ortho-photo 2011), et croisant avec des ilots PAC agricoles 2017 soit 0,80 ha de surface SAU. L'impact agricole est considéré comme négligeable.



Les études préalables et la compensation agricoles

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt rend obligatoire sous trois conditions les études préalables agricoles pour tout projet susceptible d'avoir des conséquences négatives pour l'agriculture, ainsi que l'obligation d'éviter/réduire voire de compenser ces impacts. Ce dispositif réglementaire permet de réparer un préjudice économique territorial résultant d'une emprise foncière importante. La compensation agricole vise à " maintenir ou rétablir le potentiel de production agricole perdu " à l'occasion d'aménagements ou projets, qu'ils soient d'utilité publique ou pas, affectant les territoires agricoles ; le maintien du potentiel de production agricole intègre une dimension globale de l'activité agricole, permettant de prendre en compte les effets directs et/ou indirects induits par l'aménagement. Deux des études conduites dans le Gers portent sur des zones d'activités et réglementairement ne sont pas soumises à étude de compensation ; toutefois la société qui portent les 2 projets a souhaité que soient réalisées des études agricoles et visent combiner leur projet avec du développement de projet agricole.

La procédure requiert un avis simple du préfet via le passage en CDPENAF ; l'étude préalable est envoyée au préfet, qui saisit la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF). Celle-ci a 2 mois pour se prononcer. Elle émet un avis sur la nécessité, la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées. Le préfet a ensuite 2 mois supplémentaires pour rendre son avis sur l'importance des conséquences négatives du projet sur l'économie agricole et s'il décide d'imposer la réalisation de mesures de compensation agricole collective.

Le Contenu d'une étude

Une description du projet et la délimitation du territoire concerné

Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs du projet

La séquence Eviter, réduire et compenser

Eviter les impacts sur l'agriculture, le projet peut si cela est possible localisé sur un secteur moins impactant, en zone urbanisé, ou sur une zone non agricole ; le projet pourrait être annulé...

Réduire les impacts sur l'agriculture, le maître d'ouvrage pourra chercher à limiter l'emprise au sol ou permettre à une activité agricole de se maintenir (ex. sous les, panneaux photo-voltaïques).

Compenser les impacts sur l'agriculture : il s'agit de rechercher toutes les possibilités pour retrouver de la valeur

Les études en cours : 4 dans le Gers, 2 en Côte d'Or, 2 en Haute-Garonne, 1 dans le Tarn



PERSPECTIVES

Finalisation de travaux 2020 : St Amadou Montoulieu

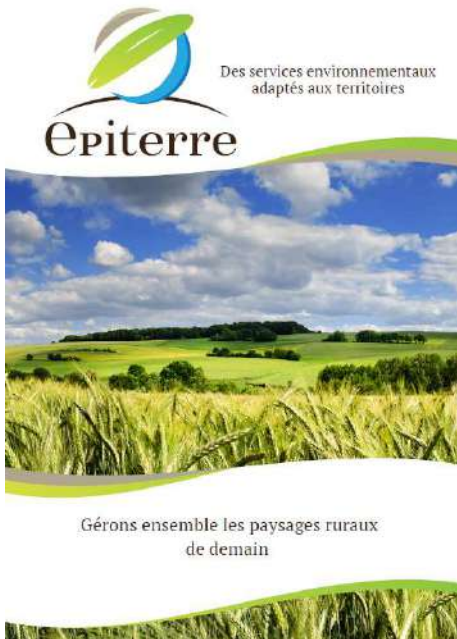
Diagnostics agricoles PLUi Gers et Lot et Garonne (en attente réponses aux appels d'offre)

Evaluation environnementale de Montoulieu

Réponses aux appels d'offres au fil de l'eau

Epiterre, un partenariat FNSEA/Imagin'Rural pour la mise en œuvre des CPSE

CPSE : Contrat de Prestation pour Services Environnementaux



Besoin identifié : des entreprises et des collectivités souhaitent mettre en place des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans le cadre de la compensation écologique, carbone et/ou de leur RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Demandes des agriculteurs : Reconnaissance et paiement des services environnementaux rendus pour la société dans les domaines de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et les risques naturels, pollinisateurs...

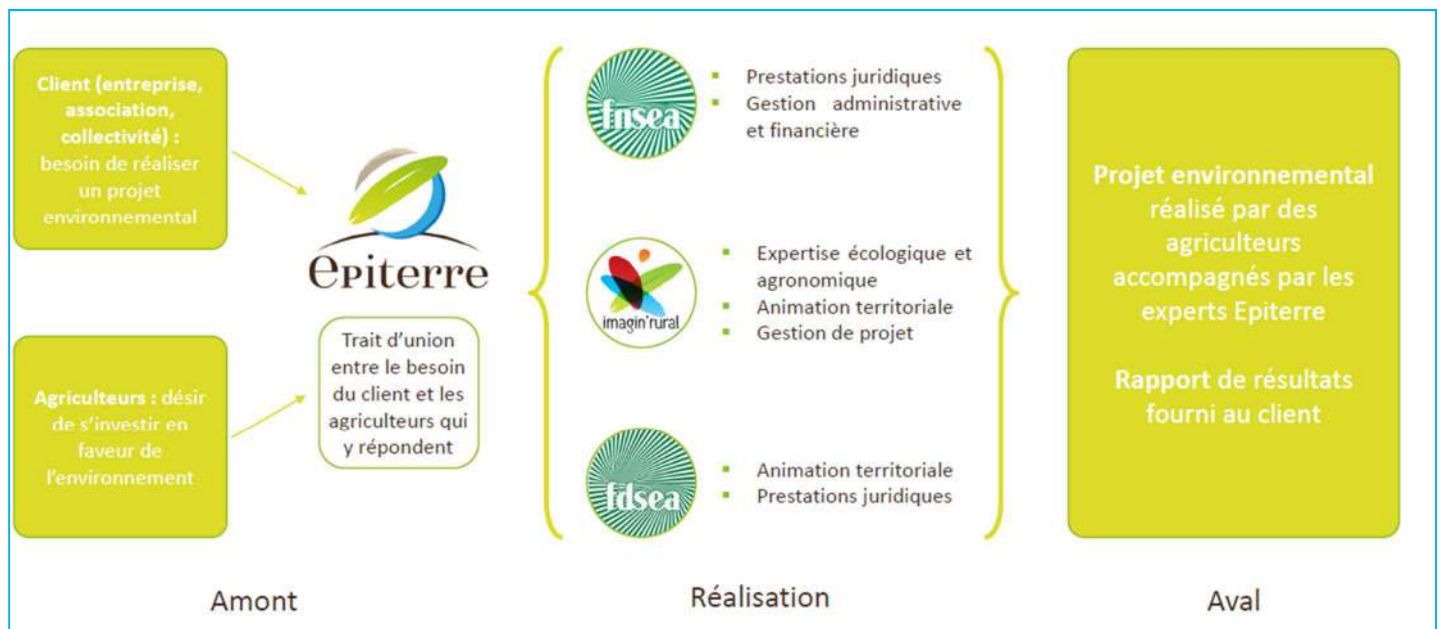
La solution: proposer des **CPSE** entre les agriculteurs et les collectivités ou les entreprises pour agir en faveur de l'environnement

Une marque Epiterre pour identifier l'offre sur le marché des services environnementaux et se faire connaître

Un projet environnemental « clé en main » coconstruit et concerté avec les agriculteurs pour satisfaire aux enjeux environnementaux,

Un nouvel outil juridique : le contrat de Prestation pour Services Environnementaux CPSE

- Transaction volontaire où un service environnemental bien défini ou un usage des sols qui fournit ce service est « acheté » par un acheteur (privé ou public) à un fournisseur, en l'occurrence un agriculteur
- Accord bilatéral sur les moyens/résultats, le prix, la durée



1er projet Epiterre au niveau national, piloté par l'ADASEA du Gers: Mise en place de mesures compensatoires pour un projet éolien dans le Cher

Besoin du porteur de projet : planter 4 km de haies, créer ou restaurer 10 mares et préserver 9 ha de prairies humides, dans le cadre des mesures écologiques compensatoires d'un projet de parc éolien sur les communes d'Ids et St Roch (Mesures en faveur d'oiseaux et du Sonneur à ventre jaune, batracien protégé).

Proposition : Plantation de haies, création de mares puis contrats de prestation d'entretien pour les agriculteurs pendant 20 ans (durée de la compensation)

L'équipe projet :

1 chef de projet Imagin'Rural /Adasea 32
1 expert des mares et amphibiens/adasea
1 animatrice + directrice FNSEA 18
appui juridique FNSEA
Appui administratif Adasea & Imagin'Rural



Résultats :

- ⇒ **1 convention client Epiterre/porteur de projet de 20 ans** pour la mise en œuvre et le suivi des plantations et des contrats
- ⇒ **13 contrats** epiterre/agriculteurs de 20 ans pour l'entretien des haies et la gestion des mares et prairies : 134 000 euros sur 20 ans
- ⇒ Haies implantées début 2021, mares restaurées fin 2020

1er projet Epiterre dans le Gers: Mise en place de mesures compensatoires pour un projet photo-voltaïque à Vic-Fezensac

Besoin du porteur de projet : trouver, restaurer et gérer par pâturage 5 hectares de pelouses sèches dans le cadre dans le cadre des mesures écologiques compensatoires d'un parc photovoltaïque sur la ZAC de Vic Fezensac (mesures en faveur d'un papillon d'intérêt communautaire, l'Azuré du serpolet).

Proposition : Proposition d'un site enfriché, qui sera restauré et équipé par le porteur de projet, mise en relation avec un jeune éleveur futur prestataire (recherché avec l'aide de la FDSEA et des JA), puis CPSE entre l'agriculteur et l'entreprise pendant 20 ans (durée de la compensation) selon cahier des charges de pâturage écrit par l'adasea.

L'équipe projet :

1 chef de projet Imagin'Rural /Adasea 32 , expert en papillons
1 directrice ADASEA 32
Animatrices FDSEA et JA 32 (recherche de l'éleveur)



PERSPECTIVES 2021

- Suivi des contrats mis en place dans le Cher et dans le Gers
- Projets avec MEDEF, ASO, Coca-Cola, Kering, TSE, Ecomiam, GRTGaz..., au niveau national
- Prospections clients au niveau Gersois
- Structuration de la SAS Epiterre pour le suivi et la commercialisation des contrats epiterre



IMAGIN'RURAL

Imagin'Rural mutualise les compétences des ADASEA de France pour accompagner la profession agricole et les acteurs ruraux dans leurs projets agricoles et environnementaux, aux échelles régionales et nationales.

Président : Henri Bonnaud

Trésorier : Marc Didier

Cette association Loi 1901 fondée par les ADASEA accueille depuis octobre 2019 une nouvelle association dans son 2e collège : SYMBIOSE (Marne)

Réalisations 2020

- Structuration de l'équipe et de l'offre Epiterre avec la FNSEA
- Rencontres auprès des entreprises avec l'équipe de la FNSEA, participation au Salon de l'Agriculture, élaboration de pré-projets epiterre (Coca-Cola, ASO,...)
- Formation interne « Mise à la conformité des ADASEA vis-à-vis de la RGPD »
- Mise en place de projets epiterre : Cher, Haute-Saône, Marne, Hérault, Gers
- Etudes agricoles dans les Hautes-Pyrénées, la Côte d'or, les Ardennes, l'Aude, l'Oise, les Pyrénées Orientales,
- Etude sur la prise en compte des spécificités de l'agriculture dans la démarche régionale ERC pour la CRAOCC - financement CASDAR



PERSPECTIVES 2021

- Poursuite de la structuration de l'offre epiterre, et des prospections clients nationaux
- Prestations d'études écologiques, agricoles et epiterre
- Appui à la CRAOC / FRSEA pour la structuration de l'association régionale ARPEGE et la démarche ERC Occitanie
- Organisation du Séminaire des salariés Imagin'Rural dans le Gers en octobre 2021



ABC : Atlas de la Biodiversité Communale : démarche volontaire d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé au niveau communal, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et l'OFB.

CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides, outil d'animation et de conseil technique auprès des gestionnaires de milieux humides en bassin Adour Garonne, promu par l'Agence de l'Eau.

CPSE : Contrats de Prestations pour services Environnementaux : Concept inventé par la FNSEA et promu à travers le dispositif **Epiterre**, il consiste à rétribuer les agriculteurs pour des prestations de restauration et de gestion en faveur de l'environnement.

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Comprend les aides JA, filières, bio, MAEC, Natura 2000,... Le **LEADER** est une déclinaison du FEADER au niveau des PAYS et PETR.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il vise à corriger les déséquilibres régionaux.

ENS : Espaces Naturels Sensibles. Politique de protection des espaces naturels menée par les départements, avec pour outils juridiques l'acquisition foncière ou la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Inscrits dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

ERC : Séquence « Eviter Réduire Compenser » introduite dans le droit français, selon laquelle tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou étude d'impact doit respecter, dans l'ordre : 1- ÉVITER les atteintes à l'environnement ; 2- RÉDUIRE ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ; 3- COMPENSER ces atteintes s'il reste un impact résiduel notable.

LIFE : Instrument Financier Européen pour l'Environnement

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques: l'un des outils majeurs du 2^e pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et/ou maintenir les pratiques agricoles favorables pour l'environnement.

PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique. C'est le projet territorial porté par un opérateur local, maître d'ouvrage du dispositif, qui cadre la mise en œuvre des MAEC pour répondre aux objectifs environnementaux définis régionalement : Biodiversité, Eau, ...

PNA : Plans Nationaux d'Actions. Documents d'orientation nationaux non opposables définissant les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. PNA sur lesquels l'ADASEA travaille plus particulièrement : PNA Cistude et PNA Messicoles

Messicoles : les messicoles sont des plantes annuelles à germination hivernales habitant dans les moissons. Inféodées aux champs cultivés et pour la plupart peu compétitives, elles sont devenues très rares. Le PNA Messicoles a pour objectif de réhabiliter ces plantes pour les services environnementaux qu'elles peuvent jouer (maintien des auxiliaires, pollinisateurs, ressources génétiques).

OFB : Office Français de la Biodiversité : établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité créé au 1er janvier 2020 sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

PAT : Plan d'Action Territorial. Démarche collective destinée à la protection des captages d'eau potable désignés par le « Grenelle », impulsée par l'Agence de l'Eau. 2 PAT dans le Gers : PAT GIMONE et PAT ESTANG.

PSE : Paiements pour Services Environnementaux : nouvelle forme de soutien aux exploitations agricoles déployée par les Agences de l'Eau, basée sur la reconnaissance des services que l'agriculture rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

TVB : Trame Verte et Bleue. C'est le réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques qui permettent la maintien de la biodiversité et de leurs services écosystémiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités



NOUVEAUTÉS ADMINISTRATIVES

Respect de la R.G.P.D.

Mesures mises en oeuvre :

- ◆ Suivi d'une formation d'Imagin'Rural : « Adapter la RGPD à son ADASEA »
- ◆ Nomination d'un DPO « Data Protection Officer »
- ◆ Déclaration à la CNIL
- ◆ Identification des données « à risque » et mise en place d'un registre de traitement des données : Données salariés, Administrateurs, « Clients » (dont agriculteurs), Compta, fournisseurs
- ◆ Signature d'un Engagement de confidentialité par les salariés, Président et Trésorier
- ◆ Adoption d'une charte Informatique & Communication
- ◆ Demande de conformité des prestataires à la RGPD (CER, Commissaire aux Comptes, Prestataire informatique)
- ◆ Respect de la RPDG concernant les envois et abonnements à notre gazette électronique

Sectorisation de la comptabilité de l'association

En 2020, les comptes de l'ADASEA ont été sectorisés ; 2 bilans comptables sont désormais réalisés, un pour le secteur lucratif (charges et produits liés à des prestations vendues), un pour le secteur non lucratif (charges et produits liés aux actions subventionnées, aux dons et adhésions, ou auto-financées). Les actions de vie associative (animation du conseil d'administration, des assemblées générales, du collège de gestionnaires, représentation en tant qu'association de protection de l'environnement en Comités, etc...,) relèvent de la partie non lucrative.

Cette sectorisation est obligatoire pour les associations ayant les 2 types d'activités, et souhaitant être reconnues d'intérêt général pour la partie non lucrative.

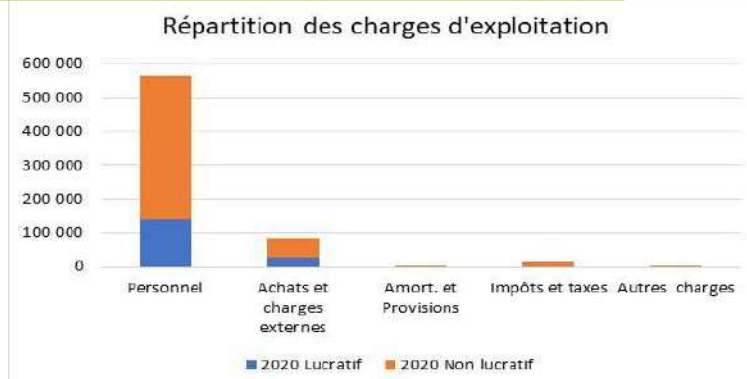
D'autre part, afin de répondre aux exigences comptables du programme Life, l'ensemble des produits et charges relatives au Life, relevant du secteur non-lucratif, sont elles-mêmes distinguées dans la comptabilité.



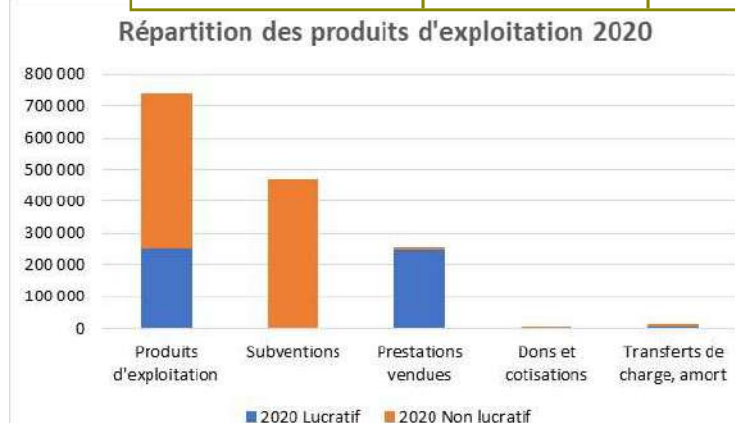
Synthèse des Comptes de Résultats 2020

	2020 Lucratif	2020 Non lucratif	Global 2020	2019
Produits d'exploitation	249 745	492 059	741 804	612 376
dont				
Subventions		469 286	469 286	386 723
Prestations vendues	245 431	8 053	253 484	193 268
Dons et cotisations		5 965	5 965	18 452
Transferts de charge, amort	4 314	8 755	13 069	13 932
Charges d'exploitation	170 305	501 145	671 450	643 961
dont				
Personnel	140 584	424 061	564 645	517 254
Achats et charges externes	26 462	60 104	86 566	108 521
Amort. et Provisions	1 787	3 625	5 412	404
Impôts et taxes	1 141	12 681	13 822	15 496
Autres charges	332	673	1 005	479
Résultat d'exploitation	79 440	-9 086	70 354	-31 586
+ résultat financier	5 439	-788	4 651	-638
+ résultat exceptionnel	1 628	3 303	4 931	31 695
- Impôts sur bénéfices	-27 962	0	-27 962	-17 273
Résultat de l'exercice	114 469	-6 571	107 898	16 744

Répartition des charges d'exploitation



Répartition des produits d'exploitation



Comptes réalisés par CER France

Certifiés par Cabinet GIMBERT & Associés SA

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS



UNION EUROPÉENNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES



PRÉFET DU GERS



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE



CONTACTEZ NOUS POUR L'ÉTUDE, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DE VOS PROJETS



ADASEA du Gers
Maison de l'Agriculture
3 Chemin de la Caillaouère, CS 70161
32 003 AUCH cedex
Tél. : 05 62 61 79 50
Email : a032@adasea.net
Site: www.adasea32.fr

Association agréée pour la protection de l'environnement Membre du réseau Imagin'Rural

Créée en 1972 - n° SIRET 34060117800015 - APE 8413Z